



Le 19 juillet 2010

# Signature précipitée du protocole

## 21 JUILLET 2010 : MOBILISEZ VOUS !

### Construire un contexte défavorable

Les négociations protocolaires ont débuté sous les feux médiatiques, dont l'objectif était de ternir l'image de notre métier, allant même jusqu'à dire que nous avons un absentéisme dangereux pour la sécurité des usagers ! **Le but de ces campagnes de presse est de faire courber l'échine sous la vindicte populaire, à des ICNA, dont les performances au sein d'une fonction publique d'Etat surpassent celles de modèle de droit privé. SIC !**

Puis, le 11 janvier, le ministre annonça sans concertation, et malgré l'opposition de la majorité des organisations syndicales, la construction d'un prestataire unique au sein du FABEC. Celui-ci, dogmatique, y voit la sortie de milliers de fonc-

### Pour passer en force sur le FABEC

Souvenez vous : l'administration dans ses briefings et le SNCTA dans ses communications affirmaient que la coopération c'était le statut quo et que la commission européenne ne pourrait s'en satisfaire. Nous avons attiré leur attention sur les interfaces au FAB. En effet, si la coopération était le statut quo, comment allions-nous y améliorer le service ? La réponse, confirmée par l'administration brestoise lors de ses briefings sur le plan d'action 2010 avec les espagnols et les anglais est la COOPERATION ! Incohérence liée à une précipitation, ou manipulation ?

Le choix de l'UNSA ICNA est la coopération depuis le début, et ce choix est d'autant plus justifié aujourd'hui, au vu des négociations déséquilibrées qui ont lieu. Ne nous trompons pas, si l'actualité est défavorable dans notre cadre de fonctionnaire, elle le sera encore pire dans un autre !

tionnaires d'état de la Fonction Publique, d'autres, d'hypothétiques niveaux de rémunérations de ministre...

Des grèves s'en suivirent alors, et permirent la relance du dialogue social grâce à la nomination d'un médiateur, Mr SAVARY, ayant pour mandat l'étude de la construction du FABEC, dont les conclusions doivent être rendues à la fin du mois. Malheureusement, l'arnaque au dialogue social fait que les conclusions du médiateur ne sont pas attendues, et que les textes du protocole soumis à signature contiennent un engagement de la DGAC et des personnels vers un FABEC fusionnel...

#### Basse manipulation

Certains tentent à travers un sophisme manipulateur et simpliste de discréditer l'ETF (fédération européenne des travailleurs du transport défendant la coopération) en l'associant à Dieter Kaden (patron de la DFS) dans le choix de la coopération et ses conséquences sociales. Ce n'est pas parce que nous prenons un chemin similaire au début que nous aboutirons au même endroit. Sinon le gouvernement français soutient le prestataire unique mais est aussi à l'origine de la RGPP, de la réforme sur nos retraites, de la badgeuse... Doit-on pour autant associer les promoteurs du prestataire unique à toutes les politiques gouvernementales ?

La coopération permet :

- à la DSNA, Direction de la DGAC, de rester dans la Fonction Publique d'État: un cadre qui offre à ses personnels une garantie d'emploi comme nulle part ailleurs,
- de maintenir les corps de la DGAC dans leur

## Donnons un coup de frein pour ne pas faire fausse route

Compte tenu des échéances calendaires, l'orientation institutionnelle du FABEC n'a pas à être gravée dans le protocole. Notre échelon central en le faisant, passe tout bonnement en force et fait le choix d'un conflit social qu'elle pourrait éviter aux passagers et aux compagnies aériennes : quel gâchis à nouveau !

Sur une question aussi cruciale et déterminante que celle d'un FABEC fusionnel (cf communiqués du BN « la concurrence vrai danger ou faux prétexte » du 22/02/2010, « les statuts des personnels dans le FABEC ? » du 10/03/2010,...) acté au travers du protocole proposé à signature, l'UN-

## Le mouvement social au CRNA Ouest

L'UNSA-ICNA rappelle quelques règles à respecter ou à faire respecter lors des grèves, que vous soyez non-grévistes ou astreints. Ne laissons pas ces règles dériver, c'est notre outil ultime de négociation qui en sera dégradé.

- les astreints ne doivent pas travailler en salle de contrôle en même temps que des non grévistes: Soit des non grévistes tiennent TOUTE la salle de contrôle, soit des astreints mais pas les deux en même temps.
- les astreintes doivent être levées par équipe au minimum.
- conformément à la PECO4, c'est le chef de salle en nuit qui est responsable de la gestion de la salle durant la période nocturne, et que contrairement à ce qu'il s'est passé durant la nuit du 25 février 2010, l'administration n' a pas à intervenir dans les choix du CDS. Ainsi, des alternances de travail entre non grévistes

statut actuel et ainsi les abriter du dumping social (cf nos communiqués locaux du 02/12/2009 et du 17/02/2010 dans la rubrique communication LFRR ainsi que bon nombre du BN sur notre site [www.icna.fr](http://www.icna.fr)).

SA-ICNA appelle l'ensemble des ICNAs à dénoncer le diktat toujours présent de l'échelon central, en se mobilisant massivement dès la soirée du 20 juillet et ceci jusqu'au matin du 22 juillet.

Pour autant, l'UNSA-ICNA rappelle son attachement à la discussion et à la logique protocolaire. Mais, l'actuelle discussion est déséquilibrée et l'accord protocolaire qui en découlera sera donc bien éloigné de ceux (gagnant-gagnant) qui ont été signés jusque là. Est-ce la fin, comme le souhaite le rapporteur de la cours des comptes, de la logique protocolaire telle que nous l'avons connue ?

et astreints peuvent être envisagées de façon à permettre de ménager des temps de repos à la hauteur des activités nocturnes du contrôle aérien.

- un PC ne peut pas être nommé sur la fonction de chef de salle.

### GT service minimum, encore une épée de Damoclès

Le GT service minimum doit rendre ses conclusions à l'automne. Il ne s'est pas réuni depuis plusieurs semaines.

On peut aisément imaginer l'idée simpliste de durcir cette discussion lors des prochaines séances en prétextant que c'est à cause des grèves. Chaque droit de grève utilisé entraîne une réduction de celui-ci... Là aussi, faire peur aux personnels quant à la suppression dans les faits d'un droit constitutionnel dénote d'un certain esprit.

Notre site : [www.icna.fr](http://www.icna.fr)

Votre site : [lfrr@icna.fr](mailto:lfrr@icna.fr)

Chantal Le Roy (éq 10), Moea Postec (éq 12), Stéphane Lesage (éq 4)